



SYNEOS

BÉTON

18 bis, Promenade Marx-Dormoy - 93460 Gournay-sur-Marne
Tél. : 01 43 05 30 30 - Fax : 01 43 05 24 97
beton@syneos.eu - www.syneos.eu

ILE DE FRANCE BETON - S.A.S. au capital de 1 744 170 €
SIRET 538 554 502 00012 - APE 2363Z

Bon No : 006036026		1ere Gachée : 13:24 (1)		Date : 29/09/2026 clau2609298608		Zone : ZONE A	
Quantité : 3.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : 247		SAKINA TPS -FK-247-ZF	
Client : C9294001 KERN ILE DE FRANCE		Chantier : AUBERVILLIER		Chauffeur : OUMAR		Centrale : BOBIGNY	
85 RUE DES GROS GRES		AUBERVILLIERS		OUMAR			
92700 Colombes		Zac du Fort d'Auberville		ENTREE 174 Avenue J.JAURES		CONSEILS DE SECURITE	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
réelle		debut fin		chantier		centrale	
15:38		15:38 15:40		15:40		15:40	
				Quantite Origine : 3.00 m3		en aucun cas nos produits	
				Quantite Restante : 0.00 m3		ne doivent être ingurgités	
				Livree Reelle : 3.00		ou entrer en contact avec la	
						peau au risque de provoquer	
						des allergies des rougeurs	
						ou des brulures	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
1C25JMS4PAREA		BPS		NF		XF1	
						Classe chlorure	
						CL 0,40	
						Consistance(7)	
						S4	
						Dmax	
						10	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM II/A-S 42.5 N				0		C25/30	
Appellation commerciale : BPS XF1 C25/30 S4 D10 CEM II/A -P CEM II/A-S 42.5 N				Température :			
Mode de livraison :				N° Grue :			
				Retour béton			
SERVICES				ADJUVANTS			
CONTRIBUTION CARBONE				AER 1.10			
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE				TECHNO 348			
RESPONSABILITE ELARGIE DU							
PRODUCTEUR							
CONTRIBUTION ENERGETIQUE							
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
Type et quantité:							
Demandeur:							
				Nom: KERN ILE DE FRANCE			
				Signature du client:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non